

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que le poste de directeur de l'immobilier, est vacant au pôle aménagement et développement territorial,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 2 octobre 2023, monsieur Jean-François Gabriele, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'immobilier par intérim au pôle aménagement et développement territorial.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le **28 NOV. 2023**

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pour le Président,
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Pierre GANONNE